

## **TENUE DE REUNION PUBLIQUES SCoT**

Depuis l'été 2018, le Pays Berry-Saint-Amandois s'est engagé dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le SCoT est un document d'urbanisme et d'aménagement qui s'établit sur l'ensemble du territoire du Pays, soit les 86 communes du Sud du Cher.

Il définit les grandes orientations de l'aménagement de l'espace. Il harmonise l'action publique locale sur les thèmes du cadre de vie, de l'agriculture, de l'activité économique, des mobilités, etc. Cette cohérence s'appuie sur un projet de développement établi pour les 20 ans à venir (« ce que l'on souhaite devenir »).

Enfin, c'est le cadre aux documents d'urbanisme locaux (plan local d'urbanisme ou carte communale) qui détermineront ensuite le droit à construire, mais aussi des autorisations d'exploitation commerciale, des opérations d'aménagement, etc.

Les travaux avancent et nous proposons de les présenter aux habitants aux cours de 2 "réunions publiques " qui se feront exceptionnellement sous format webinaire. Vous pourrez donc y assister depuis chez vous à l'aide d'une connexion internet.

Deux premières sessions sont programmées le 23 septembre prochain (17h30 et 19h). Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en nous envoyant un mail à : [scot@pays-berry-st-amandois.fr](mailto:scot@pays-berry-st-amandois.fr)